

Rwanda : deux gendarmes français, tués au début du génocide des Tutsi, reconnus « Morts pour la France »

Pierre Lepidi

Le Monde, 25 février 2026

Une plainte contre X a été déposée en avril 2024 par les familles des adjudants-chefs Alain Didot et René Maier pour faire la lumière sur leur assassinat, en avril 1994, dans des circonstances non élucidées.



Des coupures de presse qui relatent l'assassinat, au Rwanda, en avril 1994, du gendarme Alain Didot et de son épouse Gilda Didot. A Mance (Meurthe-et-Moselle), le 23 décembre 2021. SÉBASTIEN LEBAN POUR « LE MONDE »

deux gendarmes Français ainsi que l'épouse de l'un d'eux, assassinés dans des circonstances jamais élucidées au début du génocide des Tutsi, perpétré au Rwanda au printemps 1994, ont été officiellement reconnus « Morts pour la France », a fait savoir, lundi 23 février, le ministère de l'intérieur.

« Jusqu'au bout, nos camarades ont servi la patrie, l'honneur et le droit, avec la loyauté, l'humanité et la rigueur que l'on attend de tout gendarme, a indiqué dans un communiqué Hubert Bonneau, le directeur général de la gendarmerie nationale. Leur disparition brutale nous rappelle encore aujourd'hui la profondeur de l'engagement et l'esprit d'abnégation qui animent les gendarmes et touchent leurs familles. »

Les adjudants-chefs Alain Didot et René Maier ont été tués à Kigali alors qu'ils travaillaient au sein de la mission d'assistance militaire technique effectuée par la France au Rwanda, en vertu d'un accord de coopération entre les deux pays. Agé de 44 ans, Alain Didot – affecté à Kigali en 1992 avec son épouse Gilda, également assassinée – travaillait en tant qu'instructeur et conseiller en matière

Près de trente-deux ans après les faits,

de transmissions auprès des forces armées rwandaises. Il assurait également la sécurisation des communications de l'ambassade de France. Quant à René Maier, 47 ans, il avait rejoint le Rwanda en tant qu'instructeur de police judiciaire, spécialiste de la police technique et scientifique.

Leur mort n'a jamais été élucidée, mais l'hypothèse selon laquelle elle serait liée à l'attentat perpétré contre le président rwandais Juvénal Habyarimana – dont l'avion fut abattu le 6 avril 1994 vers 20 h 20, par deux missiles tirés du sol au moment où il était en phase d'atterrissage, au-dessus de l'aéroport de Kigali – a souvent été évoquée.

Ce soir-là, Alain Didot se trouvait dans sa maison, à quelques kilomètres de l'aéroport, où il disposait d'une station radio équipée de matériels d'écoute. Appelé en urgence à l'ambassade de France, il serait rentré à son domicile le lendemain et y aurait retrouvé René Maier, selon le témoignage d'un militaire à l'époque.

Les deux hommes ont-ils été assassinés parce qu'ils auraient entendu des conversations permettant d'identifier le commando ayant lancé les missiles contre le Falcon présidentiel ? Les enquêtes menées à Paris par les juges Jean-Louis Bruguière (de 1998 à 2006) puis Marc Trevidic (de 2007 à 2017) n'ont jamais permis d'apporter la preuve, ni de connaître l'identité des tireurs du commando.

« Synchronicité » des décès

Les corps ont été retrouvés au domicile des Didot par un casque bleu belge qui s'était rendu sur place à plusieurs reprises, entre le 11 et le 13 avril 1994. Les cadavres étaient enterrés – avec Jean-Damascène Murasira, le gardien et jardinier rwandais du couple – sous une mince couche de terre, à différents endroits du jardin. Evacués vers Paris dans le cadre de l'opération militaire « Amaryllis », leurs cercueils ont ensuite fait escale à Bangui, capitale de la Centrafrique, où de faux certificats de « genre de mort » ont été établis.

Ces documents, habituellement rédigés par un médecin légiste après une autopsie, indiquaient que le décès des gendarmes était « *le fait de balles d'armes à feu* » et que l'origine de leur mort était « *accidentelle* ». Ces certificats dataient enfin l'origine de la mort au 6 avril, alors qu'Alain Didot s'était entretenu au téléphone avec sa belle-mère deux jours plus tard.

En 1994, aucune enquête judiciaire n'a été ouverte par le parquet de Paris, malgré les demandes du procureur de la République de Paris Bruno Cotte et du député Alain Marsaud (Rassemblement pour la République, Haute-Vienne). Il faudra attendre trente ans, le 8 avril 2024, pour qu'une plainte contre X pour crime de guerre soit déposée avec constitution de partie civile par l'association française Survie et les familles des victimes.

Cette plainte pointe notamment la « *synchronicité de ces décès avec l'attentat* » contre l'avion présidentiel de Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994 – l'élément déclencheur du génocide des Tutsi. Elle s'appuie aussi sur

une note de la DGSE suggérant que « *les trois Français ont pu être éliminés parce qu'ils avaient été témoins de l'attentat* ».

Deux ans après le dépôt de cette plainte, le juge d'instruction saisi doit se prononcer sur l'ouverture ou non d'une information judiciaire. « *Dans l'hypothèse d'un refus d'informer, nous ferons appel pour aller devant la chambre de l'instruction*, déclare M^e Jean Simon, avocat des plaignants. *Nous espérons que la justice contribuera à dissiper toutes les zones d'ombre qui persistent.* »

En attendant, le fait que les gendarmes soient désormais reconnus « Morts pour la France » a apporté un « *soulagement* » au sein des familles. Cette reconnaissance, décer-

née par l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre, ouvre certains droits : l'obtention de la qualité de pupille de la nation pour les enfants, la souscription à une retraite mutualiste du combattant...

Le beau-frère d'Alain Didot souhaite que le nom du gendarme et celui de sa sœur soient désormais gravés sur le monument aux morts de son village de Lorraine « *comme une forme de reconnaissance après tant d'années de mystères* », selon lui. Le fils de René Maier envisage de faire inscrire le nom de son père sur une stèle du cimetière où il est enterré dans le sud de la France, en attendant de « *connaître un jour toute la vérité* ».